

No. 28926

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
and
BELARUS**

Memorandum of mutual understanding on economic cooperation. Signed at Geneva on 15 May 1992

Authentic text: English.

Registered ex officio on 15 May 1992.

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
et
BÉLARUS**

Mémorandum d'entente mutuelle relatif à la coopération économique. Signé à Genève le 15 mai 1992

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office 15 mai 1992.

MEMORANDUM¹ OF MUTUAL UNDERSTANDING BETWEEN THE UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME AND THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF BELARUS

I. BACKGROUND

1. The Republic of Belarus has started a process of political, social and economic transformations aimed at establishing a market economy and promoting democracy. The reform is taken place in the context of a serious economic crisis.
2. Relevant macro-economic indicators show a decline of production by about 2 percent and of national income by 3 percent since 1990. The GNP per capita in 1989 as estimated in the World Bank/ IMF/ EBRD/ OECD Report is US Dollars 2,121. This figure is now being re-calculated to take into consideration up-dated economic parameters, the falling living standards of the population and the appropriate exchange rate of the ruble to the US Dollar.
3. The economic crisis is further aggravated by the additional burden derived from the aftermath of the Chernobyl nuclear disaster occurred in 1986 which spread 70% of the radioactivity in the Belarussian territory affecting more than 2 million people, 1 of each 5 inhabitants of the Republic. Environmental and ecological problems caused by the radioactive contamination are also a major concern. It should be noted that approximately 38% of arable land is subjected to water and wind erosion. A programme to respond to the emerging needs was designed by the Government to mitigate the consequences of the Chernobyl disaster.
4. A Programme of economic reform comprising measures for economic liberalization, macro-economic stabilization and privatization of the economy is being implemented. It is also recognized that the transition should also place emphasis on structural and institutional changes including better public sector management, decentralization of administrative functions and demonopolization of productive and distribution activities.
5. The Government of Belarus recognizes that the success of the reform will depend not only upon a combination of political will, government performance and social acceptance of the costs of the transition but also on the external support expected from bilateral and multilateral sources throughout the difficult transitional period underway. Nevertheless, the Government wishes, in accordance with Decision 92/8 of the Governing Council,² to limit its recipient country status to the transitional period and develop its capacity to initiate an active cooperation with developing countries.

¹ Came into force on 15 May 1992 by signature.

² Economic and Social Council, *Official Records*, 1992, Supplement No. 8 (E/1992/28), p. 60.

II. NATIONAL AND REGIONAL DEVELOPMENT PRIORITIES OBJECTIVES.
AREAS OF CONCENTRATION FOR UNDP COOPERATION

6. The Government of the Republic of Belarus has initiated economic and structural transformations with the objective of increasing production and the rate of growth, improving productivity and efficiency of the economy and integrating Belarus into the world economic and financial systems. In addition, raising the living standards of the population and developing appropriate social safety nets to minimize the negative effects of the economic reform is a major concern. Priority is also given to mitigating the impact of the Chernobyl nuclear accident by improving the quality of life of the population affected and the environmental degradation.

7. Bearing in mind UNDP's mandate, the Government of Belarus and UNDP agree on the need to set appropriate priorities for UNDP assistance. The Government wishes the UNDP to play a catalytic role and provide assistance in the following areas of concentration:

- * Human Resources development. Emphasis is to be placed on training of manpower for managing the transition and entrepreneurship development.
- * Institutional and legislative infrastructure of the transition. Particular assistance is to be given to developing a market economy infrastructure (privatization in agriculture, industry and public services, demonopolization, conversion of the military industry) and capacity building in foreign economic relations and foreign investment promotion.
- * Social services and improvement of the environment as they relate to the Chernobyl Programme.

8. The Government of Belarus wishes also to benefit from UNDP assistance at the regional level in areas of common interest to the countries in the region, in particular in the trade, transport and communications, environment, energy and social sectors.

III. STRATEGY FOR UNDP COOPERATION. MODALITIES OF ASSISTANCE

9. UNDP assistance to Belarus will be initiated with an "Umbrella Project" providing advisory services and short-term training activities in the priority areas mentioned above. Innovative and cost-effective UNDP modalities of technical assistance including Specialists from the United Nations Agencies will be provided. To enhance the effectiveness of international technical cooperation, the Government and UNDP will encourage, inter alia, a "team approach", aimed at streamlining the cooperation between UNDP internationally recruited specialists and national experts who will participate at all stages of UNDP-supported activities.

10. Thereafter, in conformity with Decision 92/8 of the Governing Council of 14 February 1992, the Government of Belarus will undertake jointly with UNDP a "country programme exercise" to prepare the First Country Programme for Belarus to be submitted to the Governing Council.

11. Coordinating programming will be sought with UN Agencies and the UN Division of Public Information as well as with other relevant funds and programmes.

IV. FINANCIAL ASPECTS

12. The Government of Belarus wishes to use the UNDP funds allocated primarily as "seed money" to finance activities of a catalytic nature that will attract additional funding from external donors, including the proposed Trust Fund for the CIS Republics. Government may also provide funds to cost-share activities financed with IPF funds. Particular attention will also be given to finance pre-investment projects.

13. The Government and UNDP will jointly undertake resource mobilization activities aimed at complementing the scarce IPF funds.

V. INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS

14. The Government of Belarus and the UN/UNDP mutually agreed on the opening of a United Nations Interim Office in Minsk. The establishment of a UN/UNDP presence in the country is considered by both parties as indispensable to have a meaningful programme of cooperation during the transition. The Government also wishes to use UN/UNDP to assist in the identification and formulation of programmes and projects to attract considerable funds from other sources. The Government of Belarus feels that the presence of UN/UNDP Interim Office at this juncture would also be vital to assist the Government of Belarus in managing technical cooperation activities.

15. The Government of Belarus will assist the UN/UNDP in finding suitable office premises and will review financing modalities to pay for the local office costs including support staff.

16. The UN/UNDP Minsk Office will cooperate with all the relevant ministries as required. The Government of Belarus will indicate to UNDP the formal channels of communication and coordinating mechanisms.

Geneva, 15 May 1992

For UNDP:



William H. Draper III
Administrator

For the Government:



SERGEI S. LING
Deputy Prime Minister

[TRADUCTION — TRANSLATION]

MÉMORANDUM¹ D'ENTENTE MUTUELLE ENTRE LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉLARUS**I. Généralités**

1. La République du Bélarus a entamé un processus de transformations politiques, sociales et économiques visant à instaurer une économie de marché et à promouvoir la démocratie. Cette réforme intervient dans le cadre d'une crise économique grave.

2. Il ressort des indicateurs macro-économiques pertinents que la production a baissé de 2 pour cent environ et le revenu national de 3 pour cent depuis 1990. D'après les estimations de la Banque mondiale, du FMI, de la BERD et de l'OCDE, le PNB par habitant était de 2 121 dollars en 1989. Ce chiffre est en voie d'être revu de manière à prendre en compte des paramètres économiques actualisés, la baisse du niveau de vie de la population et un taux de change approprié du rouble par rapport au dollar des Etats-Unis.

3. La crise économique a été aggravée par le fardeau supplémentaire qu'ont constitué les retombées de la catastrophe nucléaire survenue à Tchernobyl en 1986. A la suite de cet accident, 70 pour cent de la radioactivité se sont répandus sur le territoire du Bélarus, affectant plus de deux millions de personnes, soit un habitant sur cinq. Les problèmes environnementaux et écologiques causés par la contamination radioactive sont également un grave sujet de préoccupation. Il convient de noter que 38 pour cent environ des terres arables sont exposées à l'érosion par l'eau et par le vent. Un programme destiné à répondre aux besoins qui se font jour a été élaboré par le Gouvernement pour atténuer les conséquences de la catastrophe.

4. Un programme de réforme économique comprenant des mesures de libéralisation économique, de stabilisation macroéconomique et de privatisation de l'économie est en cours. Il est aussi entendu que, durant la transition, l'accent devrait être mis sur des modifications structurelles et institutionnelles, et notamment sur une meilleure gestion du secteur public, sur la décentralisation des fonctions administratives et sur la démonopolisation des activités de production et de distribution.

5. Le Gouvernement du Bélarus convient que le succès de la réforme dépendra non seulement d'une conjonction des trois facteurs : volonté politique, action des pouvoirs publics et acceptation par la société du coût de la transition, mais aussi du soutien espéré de sources bilatérales et multilatérales extérieures durant toute la difficile période de transition en cours. Il souhaite néanmoins, conformément à la décision 92/8 du Conseil d'administration², limiter le temps durant lequel le Bélarus jouit du statut de pays bénéficiaire à la période de transition et développer sa capacité à entamer une coopération active avec des pays en développement.

¹ Entré en vigueur le 15 mai 1992 par la signature.

² Conseil économique et social, *Documents officiels*, 1992, Supplément n° 8 (E/1992/28), p. 62.

II. *Objectifs prioritaires de développement national et régional, domaines principaux de coopération du PNUD*

6. Le Gouvernement de la République du Bélarus a entamé des transformations économiques et structurelles visant à augmenter la production et le taux de croissance, à améliorer la productivité et l'efficacité de l'économie et à intégrer le Bélarus dans les systèmes économiques et financiers mondiaux. Il se soucie en outre au plus haut point de relever le niveau de vie de la population et de mettre en place des filets de sécurité sociale de nature à réduire au minimum les effets négatifs de la réforme économique. Atténuer les effets de l'accident nucléaire de Tchernobyl en améliorant la qualité de vie des populations touchées et en parant à la dégradation de l'environnement figure également au premier rang de ses préoccupations.

7. Compte tenu du mandat du PNUD, le Gouvernement du Bélarus et le PNUD conviennent de la nécessité de fixer des priorités à l'assistance du PNUD. Le Gouvernement souhaite que ce dernier joue un rôle de catalyseur et lui fournisse une aide centrée sur les domaines suivants :

- Mise en valeur des ressources humaines, l'accent étant mis sur la formation d'une main-d'œuvre capable de gérer la transition et sur le développement de l'esprit d'entreprise.
- Infrastructure institutionnelle et législative de la période de transition. L'assistance devra notamment porter sur la mise en place d'une infrastructure appropriée pour une économie de marché (privatisation de l'agriculture, de l'industrie et des services publics, démonopolisation, conversion des industries militaires) et sur l'édification des capacités nécessaires en matière de relations économiques extérieures et d'incitation aux investissements étrangers.
- Services sociaux et amélioration de l'environnement pour autant qu'ils aient trait au Programme de Tchernobyl.

8. Le Gouvernement du Bélarus souhaite également bénéficier de l'assistance du PNUD au niveau régional dans les domaines d'intérêt commun aux pays de la région, et notamment dans les secteurs du commerce, des transports et des communications, de l'environnement, de l'énergie et des affaires sociales.

III. *Stratégie pour la coopération du PNUD, modalités d'assistance*

9. L'assistance du PNUD au Bélarus débutera par un « Projet cadre » consistant en services consultatifs et en activités de formation à court terme dans les domaines prioritaires susmentionnés. Elle se présentera sous la forme de prestations novatrices et économiques d'assistance technique du PNUD, et notamment de fourniture de services de spécialistes des institutions des Nations Unies. Pour accroître l'efficacité de la coopération technique internationale, le Gouvernement et le PNUD encourageront le travail en équipe, de manière à simplifier et à rationaliser la coopération entre les spécialistes recrutés sur le plan international par le PNUD et les experts nationaux qui participeront à tous les stades des activités financées par le PNUD.

10. Après quoi, conformément à la Décision 92/8 du Conseil d'administration du 14 février 1992, le Gouvernement du Bélarus entreprendra avec le PNUD un « exercice de programmation par pays » visant à préparer le premier Programme ayant trait au Bélarus soumis au Conseil d'administration.

11. On s'efforcera de coordonner la programmation avec les institutions des Nations Unies, avec la Division de l'information de l'ONU ainsi qu'avec d'autres fonds et programmes pertinents.

IV. Aspects financiers

12. Le Gouvernement du Bélarus désire utiliser les fonds qui lui seront alloués par le PNUD au titre essentiellement de « capital d'amorçage » pour financer des activités ayant un effet d' entraînement propres à attirer un financement supplémentaire de la part des donateurs extérieurs, et notamment du Fonds spécial d'affectation qu'il est proposé de créer pour les républiques membres de la CEI. Le Gouvernement pourrait également fournir des fonds pour des activités comportant une participation aux coûts financés sur les fonds du CPI. Une attention particulière sera également accordée au financement de projets de pré-investissement.

13. Le Gouvernement et le PNUD entreprendront de concert des activités de mobilisation des ressources visant à pallier à l'insuffisance des fonds CPI.

V. Arrangements institutionnels

14. Le Gouvernement du Bélarus et l'ONU/PNUD sont convenus d'ouvrir un Bureau provisoire de l'ONU à Minsk. L'établissement d'une antenne ONU/PNUD dans le pays est considéré par les deux Parties comme une condition indispensable à la réalisation d'un programme valable de coopération durant la période de transition. Le Gouvernement souhaite également recourir aux services de l'ONU/PNUD pour identifier et formuler des programmes et des projets susceptibles d'attirer un volume considérable de fonds d'autres sources. Le Gouvernement du Bélarus estime que l'établissement du Bureau provisoire ONU/PNUD à ce stade est également indispensable pour l'aider à gérer des activités de coopération technique.

15. Le Gouvernement du Bélarus aidera l'ONU/PNUD à trouver des locaux à usage de bureaux convenables et étudiera les modalités de financement permettant de défrayer les dépenses locales au titre des bureaux et du personnel d'appui.

16. Le Bureau ONU/PNUD de Minsk coopèrera avec tous les ministères pertinents, selon les besoins. Le Gouvernement du Bélarus fera connaître au PNUD les voies officielles de communication et les mécanismes de coordination.

Genève, le 15 mai 1992

Pour le PNUD :

L'Administrateur,
WILLIAM H. DRAPER III

Pour le Gouvernement :

Le Premier Ministre adjoint,
SERGEI S. LING